N°9 Juin 2025

# LA LETTRE QVCT D'INFORMATION



2021 - 2025

#### Edito

#### Prévention des risques liés au bruit

Si le **bruit** fait partie de la vie, dans certaines situations d'exposition notamment au travail, celui-ci **peut devenir néfaste pour la santé**. Il peut ainsi provoquer non seulement des surdités mais aussi une gêne, une fatigue cognitive et du stress qui peuvent avoir également un impact direct sur la qualité du travail. Un bruit se caractérise essentiellement par son niveau et par sa fréquence. Le seuil de danger au-delà duquel des dommages peuvent survenir est estimé à 85 dB(A) (niveau moyen sur une journée de travail de huit heures). Mais, **à partir d'un niveau sonore moyen de 80 dB(A) sur huit heures, on peut considérer le niveau d'exposition préoccupant**.

Aujourd'hui, en France, plus de trois millions de salariés sont exposés sur leur lieu de travail, de manière prolongée, à des niveaux de bruit potentiellement nocifs. En outre, le bruit est reconnu comme cause de maladies professionnelles depuis 1963 (tableau n°42 des maladies professionnelles relatif à la surdité provoquée par les bruits lésionnels). Le coût moyen d'une surdité professionnelle indemnisée par la sécurité sociale représente près de 100 000 euros, ce qui en fait l'une des maladies professionnelles les plus coûteuses pour la collectivité.

L'exposition au bruit sur le lieu de travail est susceptible d'affecter la santé des travailleurs. La perte auditive (surdité) en est l'effet le plus connu, mais le **risque accru** d'accidents et l'exacerbation du stress comptent aussi parmi les conséquences possibles du bruit au travail.

Il convient donc d'agir le plus précocement possible, en agissant sur l'environnement de travail (choix des matériaux, matériel et outils de travail ; traitement acoustique des machines et des locaux), sur l'identification des sources de bruit et leur propagation (mesures, ressenti des salariés) et en protégeant efficacement les salariés exposés (casque antibruit, bouchons d'oreilles).





#### Quand le bruit devient assourdissant

Le bruit, comme nous l'avons vu précédemment, est un facteur important du bien-être au travail. Il peut avoir des conséquences sur la santé physique et psychique des salariés, et si l'on se réfère à la loi engager la responsabilité de l'entreprise.

Manager par la QVCT, suppose que l'on ait une bonne connaissance de l'environnement de travail. C'est un facteur qui doit exister aux différentes phases de l'élaboration à la mise en place d'un projet. La notion d'expérimentation doit pouvoir permettre de vérifier avant de pérenniser l'organisation.

Le bruit peut aussi être le révélateur ou le symptôme de tensions à l'intérieur de l'équipe ou de l'organisation.

En **« open space »**, tout particulièrement, le bruit peut être un élément important, voire déterminant de la qualité des relations et du dialogue social.

Non seulement, le facteur bruit aura des conséquences sur la performance de l'entreprise, mais il va impacter la qualité des relations, du vivre ensemble et de la capacité du collectif à se réguler.

Il peut même être le facteur mis en avant par le groupe ou les équipes pour exprimer un désaccord lié à l'organisation

Comme on le voit, il est important d'être à l'écoute des équipes et surtout quand il s'agit du bruit!

Mettre en place des questionnaires, élaborer un diagnostic partagé sont plus que jamais l'occasion d'interroger les facteurs importants de la QVCT dont le bruit fait partie et de donner la parole sur le travail.

## QUELQUES CHIFFRES

En 2019, plus de 5 millions de travailleurs étaient exposés au bruit, c'est-à dire au moins à 70 décibels (dB) sur 8 heures de travail. 35,8% des travailleurs exposés au bruit sont touchés à un niveau dit lésionnel (au moins égal à 80 dB). En 2022, 320 MP ont été reconnues pour le régime général (contre 704 en 2016). Ce chiffre serait toutefois largement sousévalué : 15 900 cas de surdité n'auraient pas été déclarés en 2022, selon la commission sur la sous-déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Source : Etude Santé publique France publiée <u>le 01/04/2025.</u>

Plus de 6 actifs sur 10 (62 %) se disent gênés par le bruit sur leur lieu de travail, une proportion en hausse de dix

Cette gêne touche toutes les classes d'âge de manière assez homogène : 64 % pour les moins de 35 ans, 63 % pour les 35-49 ans et 59 % pour les 50 ans et plus.

Les personnes qui travaillent en open space sur un poste attitré sont les plus touchées par les nuisances sonores (74 %), devant celles qui travaillent en atelier, en usine ou sur des chantiers (71 %). Par secteur, le BTP-Construction est largement en tête (83 %), devant l'agriculture et l'industrie (72 %), l'administration (62 %), les services (58 %) et le commerce (55 %). Source : Enquête IFOP pour l'Association nationale de l'audition publiée le 03/10/2024

## PRST NORMANDIE, VECTEUR DE RESSOURCES PRATIQUES POUR LES ENTREPRISES

Comme vous le savez, le PRST Normandie, par le travail collaboratif des partenaires, permet la création d'un large éventail de ressources liées à la santé et la sécurité au travail, destiné à aider les entreprises à remplir leurs obligations en matière de prévention des risques. Dans cette lettre nous vous présentons une nouvelle ressource que vous retrouverez sur le site internet du PRST Normandie :

#### Guide

### La Qualité de Vie et des Conditions de Travail au cœur des nouvelles configurations des lieux et espaces de travail

Les lieux et espaces de travail des salariés évoluent au fil des années et de nouvelles configurations de travail se sont fortement développées pendant et à la suite de la crise sanitaire de 2020.

Dans le cadre du PRST, le groupe de travail QVCT a réalisé un support avec comme objectif de présenter succinctement les différentes configurations des lieux et espaces de travail tout en sensibilisant à la QVCT, au travers de la prévention des risques professionnels et à l'enjeu de la cohésion d'équipe.

#### Ce guide aborde les points essentiels suivants :

- Quelles sont les nouvelles configurations des lieux et espaces de travail ?
- Pourquoi investir la QVCT lors de transformations ?
- Comment optimiser l'aménagement des lieux et espaces professionnels ?
- Prévention : quels risques associés aux nouvelles configurations et comment les anticiper ?
- Renforcer la cohésion d'équipe face aux évolutions des environnements de travail.

#### Téléchargez ce guide dès maintenant



#### Les vacances approchent, prenez soin de vous!









# Quelle place pour la QVCT dans l'Intelligence Artificielle (IA)?









